



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-318 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-241 :

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2022, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 2012-241. Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement sur demande par courriel à dg@saintedouard.ca ou sur notre site Internet.

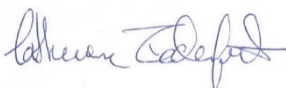
DONNÉ à Saint-Édouard, ce 11^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

Catherine Rochefort
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 11^e jour du mois d’avril deux-mille-vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 11 avril 2022.



Catherine Rochefort
Directrice générale et greffière-trésorière